



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***14138575***DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCEDE LIEGE
DIVISION NAMUR**03 JUL. 2014**

le

Pr. Le Greffier
GreffierN° d'entreprise : **471.935.385**

Dénomination

(en entier) : **BOURNONVILLE L**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : **Rue Marcel Masson, 7, 5170 Bois de Villers commune de Profondeville****Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL – MODIFICATION AUX STATUTS**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Jean Sébastien Lambin, notaire résidant à Saint-Gérard commune de Mettet, le trente juin deux mille quatorze, portant la relation de l'enregistrement suivante : "Enregistré deux rôles sans renvois à Fosses-la-Ville, le deux juillet deux mille quatorze, volume 5/1070 folio 87 case 10. Reçu : cinquante euros. (s) Le Conseiller H. FERNEMONT " que l'assemblée a décidé :

1/ d'augmenter le capital à concurrence de quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (85.500,00 Eur) euros, pour le porter de quarante-quatre mille euros à cent vingt-neuf mille cinq cents euros (129.500,00 Eur), sans création de parts sociales.

Cette augmentation de capital a été immédiatement souscrite en espèces, et entièrement libérée.

Le notaire soussigné atteste le dépôt du capital libéré sur un compte ouvert au nom de la société auprès la Banque CRELAN.

2/ de remplacer l'article 6 des statuts par le texte suivant :

"Le capital est fixé à cent vingt-neuf mille cinq cents euros.

Il est représenté par quatre cent quarante parts sociales sans désignation de valeur, représentant chacune un/quatre cent quarantième de l'avoir social".

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

destiné uniquement à la publication aux annexes du Moniteur belge.

(s) Jean Sébastien LAMBIN

MENTION

- Expédition de l'acte du 30 juin 2014;
- Coordination des statuts au 30 juin 2014.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature